

**Qualité du service public,
Conditions de travail dans la Fonction publique,
Pouvoir d'achat des agents,
La CFDT est mobilisée !**

La CFDT mobilisée pour la qualité du service public :

- ✓ Parce que les services publics sont un facteur essentiel de la cohésion sociale et de la solidarité nationale.
- ✓ Parce que les services publics doivent être accessibles à tous et équitablement répartis sur le territoire.
- ✓ Parce que l'approche par les missions doit l'emporter sur la logique comptable.

La CFDT dénonce aujourd'hui comme elle l'a fait ces dernières années les suppressions d'emploi qui nuisent à la qualité du service public et dégradent les conditions de travail.

La CFDT revendique que tous les moyens nécessaires - notamment les moyens en personnel – soient mis en œuvre pour répondre à l'évolution des besoins des citoyens et des dynamiques territoriales.

La CFDT mobilisée pour le pouvoir d'achat des agents :

- ✓ Parce que, pour la troisième année consécutive, la valeur du point Fonction publique est gelée.
- ✓ Parce que ce gel accentue le tassement des grilles indiciaires et amplifie les répercussions des augmentations du SMIC.
- ✓ Parce que la CFDT veut sortir des années d'individualisation et d'idéologie du mérite en matière de rémunération.

La CFDT revendique un signe fort et immédiat sur le point d'indice. Mais elle attend aussi des mesures sur les grilles indiciaires, sur les indemnités collectives (Supplément Familial de traitement et Indemnité de résidence) et sur l'harmonisation et la transparence des régimes indemnitaires.

La CFDT mobilisée pour la suppression du jour de carence

- ✓ Parce que l'instauration d'un jour de carence dans la Fonction publique est une mesure injuste.
- ✓ Parce que c'est une mesure inefficace qui culpabilise les agents malades.
- ✓ Parce que c'est une mesure qui va à l'encontre de ce que porte la CFDT sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels.

La CFDT dénonce comme elle l'a fait dès la parution de la loi de Finance 2012, la mise en place d'un jour de carence pour les personnels contraints de cesser le travail pour raisons de santé. Alors que de nombreux salariés bénéficient de la subrogation, les agents de la Fonction publique s'en voient aujourd'hui exclus, sans aucune concertation, sans le moindre dialogue avec leurs employeurs.

La CFDT demande l'abrogation de la disposition législative qui est à l'origine du retrait d'un jour de carence dans la Fonction publique.

Qualité du service public, emplois, salaires, conditions de travail : la CFDT est totalement mobilisée pour la défense des personnels et l'attractivité de la Fonction publique. Elle l'a affirmé lors de la conférence sociale de juillet 2012, elle l'affirme dans toutes les circonstances où il lui est donné de s'exprimer et tout particulièrement dans le cadre de l'agenda social dont les travaux ont débuté en septembre.

Mais elle fait le choix de ne pas s'associer à la journée de grèves et de manifestation du 31 janvier 2013 lancée par les trois organisations CGT, FSU et Solidaires.

La Commission Exécutive de l'UFFA-CFDT, réunie le 10 janvier 2013, s'est à une très large majorité prononcée contre un engagement dans une action qu'elle a jugée :

- ✓ Prématurée alors que nous sommes dans des phases de discussion dans le cadre de l'Agenda social.
- ✓ Susceptible d'être élargie à des revendications sectorielles de nature à brouiller les revendications que nous portons pour l'ensemble des agents.
- ✓ Contre-productive à terme en nous plaçant dans une position de faiblesse vis-à-vis de nos interlocuteurs.

Le 14 janvier 2013

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr